



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024_33
BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION AU CCAS ET
SIGNATURE D’UNE CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS**

L’an deux mil vingt-quatre, le 2 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d’Anjou dûment convoqué le 27 mars 2024, s’est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :43
Conseillers présents :32
Pouvoir(s) :6
Votants :38

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, BRICHET Stéphane, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, LETHIELLEUX Jean-Michel, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, DESPORTES Philippe,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

DRIANCOURT Marc-Antoine a donné pouvoir à POMMOT Michel, BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne, RICHARD Maud a donné pouvoir à BASTARD Estelle, LEOST Marie-Hélène a donné pouvoir à GUILLOT Jean-François, BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, POLPRÉ Charlene a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, MASSE Stéphane, BERTIN Jérémy, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine,

Secrétaire de séance :

THEPAUT Michel

DELIBERATION N°DCM2024_33
Budget Principal – Attribution d’une subvention au CCAS et signature
d’une convention d’objectifs et de moyens

Rapporteur : Estelle BASTARD

Le Centre communal d’Action Sociale (CCAS) des Hauts-d’Anjou a pour missions de contribuer à la mise en œuvre de l’action sociale de la commune. Il anime une action générale de prévention et de développement social, en lien étroit avec les institutions publiques et privées.

Le Conseil d’administration du CCAS s’est prononcé favorablement au développement du projet POP ID sur le territoire des Hauts-d’Anjou.

Initiée par la fédération des Centres sociaux de Maine-et-Loire et de Mayenne, cette initiative a pour but de créer un espace de vie sociale ambulant, constitué d’une caravane tractée par un minibus, qui sillonnera nos territoires ruraux afin de :

- Proposer un accueil ouvert à tous les habitants, des animations socioculturelles, afin de créer du lien social et des rencontres,
- Favoriser l’accès aux droits et aux services grâce à un premier niveau d’informations et d’orientations,
- Etre un espace de sensibilisation et de formation aux usages du numérique,
- Encourager et accompagner les initiatives collectives et citoyennes qui font vivre le territoire,
- Accompagner les habitants et les acteurs locaux dans la création de structures d’animation de la vie sociale.

L’investissement a été financé par divers partenaires publics (CARSAT, CAF, MSA, Etat et CPAM).

Le fonctionnement reçoit le soutien de la CAF, la MSA, la CARSAT, le Département, l’Etat, Malakoff Humanis et les collectivités partenaires.

La commune des Hauts-d’Anjou souhaite devenir partenaire de ce projet pour lequel une contribution annuelle de 25 000 € (représentant 18% du coût global) est demandée sur trois années consécutives.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Considérant l’avis favorable du Conseil d’administration du CCAS,
Considérant l’avis favorable du Bureau municipal,
Considérant l’avis favorable de la commission Finances,

Considérant la nature du projet POP ID, le retour d’expérience de sa mise en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir-et-Sarthe et l’intérêt que cette initiative revêt pour développer l’animation sociale, lutter contre la fracture numérique et contre l’isolement social,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D’octroyer une subvention annuelle de 25 000 € pendant 3 années (2024 - 2026) au CCAS des Hauts-d’Anjou pour la mise en place du projet POP ID ;

DELIBERATION N°DCM2024_33
BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

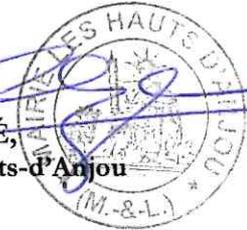
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer convention d'objectifs et de moyens correspondante ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 8 avril 2024


Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 8 avril 2024

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 8 avril 2024

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.